

FICHE ENFANT

MAIRIE DE SANSAC DE MARMIESSE

ANNEE 20.....

Accueil périscolaire

T.A.P.

<p>ENFANT INSCRIT</p>	<p>Nom : Prénom :</p> <p>Médecin traitant : ☎ :</p> <p>Mutuelle complémentaire <input type="checkbox"/> Oui : Nom :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>	<p>Responsable</p> <p>☎ :</p> <p>☎ 06.....</p>
<p>Contact à prévenir En cas d'accident</p>	<p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p>	<p>☎ :</p> <p>☎ :</p> <p>☎ :</p> <p>☎ :</p>
<p>Contact habilité à récupérer l'enfant</p>	<p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p> <p>Nom : Prénom :</p>	<p>☎ :</p> <p>☎ :</p> <p>☎ :</p> <p>☎ :</p>

Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné, autorise la structure périscolaire ou Tap à procéder à l'hospitalisation de l'enfant mentionné ci-dessus en cas de nécessité et m'engage à rembourser les frais engagés.

A Sansac de Marmiesse, le

Signatures des responsables légaux :

Je déclare (Cochez les cases suivantes) :

- AUTORISER mon enfant à être photographié ou filmé dans le cadre des activités périscolaires ou Tap afin d'illustrer des supports de communication (journal municipal, site web...) et donne mon consentement à la diffusion de l'image de mon enfant, à titre gratuit. Aucune utilisation ou diffusion commerciale ne sera faite des photos.
- AUTORISER mon enfant à rentrer seul.
- ATTESTER sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis,
- M'ENGAGER à prévenir la Mairie de tout changement éventuel (adresse, téléphone, problème de santé, situation familiale...),
- AVOIR lu et accepté le règlement intérieur de la structure.

Fait à Sansac de Marmiesse,

Le :/...../.....

Signature

PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER

- Fiche famille complète
- Fiche enfant (une part enfant inscrit)
- Fiche sanitaire complète
- Règlement intérieur signé
- Attestation d'assurance (Responsabilité Civile Individuelle Accident)
- Copie des vaccins avec le DT Polio à jour
- (Eventuellement) Copie du jugement en cas de séparation des parents